



# GRUTIER

## Missions générales

---

Le grutier approvisionne et alimente en matériels le chantier au moyen d'une grue les différents corps de métiers intervenants sur le chantier, selon les règles de sécurité.

L'obtention du CACES est indispensable (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité). Le grutier doit être conditionné par une aptitude médicale (à renouveler tous les 5 ans).

Cette activité s'exerce à l'intérieur d'une cabine, dont l'accès est en très grande hauteur, à proximité du vide.

## Missions spécifiques

---

- Stocker, manutentionner, lever, distribuer
- Le grutier assure l'entretien et la maintenance de la machine afin d'éviter la panne ou l'accident (contrôle l'état du matériel)
- A la responsabilité des manœuvres qu'il effectue : lever et distribuer les charges sur toute la zone du chantier + technique de l'élingage
- Doit suivre et s'adapter à l'activité de l'équipe – utilise des signaux pour communiquer
- En fin de journée, il met la grue « Hors service » et effectue les opérations de sécurisation : immobilisation, alimentation électrique
- Respect des consignes de sécurité et de réglementation sur un chantier
- Port des E.P.I. (Equipements des protections individuelles) obligatoire
- Respect des consignes de la Norme ISO 14001